



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER  
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

## Taxe d'apprentissage : un levier d'impact social concret pour les entreprises

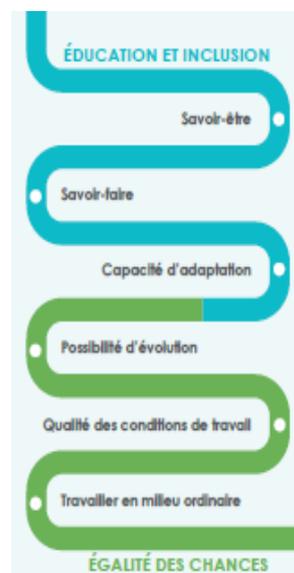
Le 4 juin 2025 - À l'heure où les entreprises renforcent leurs engagements RSE, la **taxe d'apprentissage**, dont la campagne de collecte vient d'ouvrir, est **un moyen d'investir sur des projets à fort impact social**. En effet, en soutenant la formation de personnes en situation de handicap, les entreprises participent à bâtir une société plus inclusive, tout en répondant à leurs obligations.

### Un outil RSE au service de l'égalité des chances

La taxe d'apprentissage est l'un des rares impôts dont les entreprises peuvent choisir l'affectation. En orientant cette contribution vers la **Fondation des Amis de l'Atelier**, elles soutiennent **des actions de formation concrètes, au bénéfice de plus de 4 000 enfants et adultes en situation de handicap mental, psychique ou avec troubles du spectre autistique**.

Cet engagement permet de financer :

- **Dans les IME** (Instituts Médico Educatifs) pour la formation des jeunes : des activités pédagogiques visant à développer les compétences sociales, l'autonomie, la gestion du temps, ou encore la capacité à travailler en groupe - des prérequis essentiels pour envisager une insertion sociale et professionnelle.
- **Dans les ESAT** pour les travailleurs adultes : des formations métiers (cariste, métiers de l'accueil, du soin...), l'acquisition de matériels adaptés (machines à lire, stylos numériques, machines à coudre...), ainsi que des ateliers de développement des compétences psychosociales (gestion du stress, troubles du



### Un engagement aligné avec les attentes sociétales

En fléchant leur taxe vers la Fondation, les entreprises agissent en cohérence avec leur politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances.

Elles ont l'opportunité de contribuer à des projets concrets, alignés avec leur politique RSE, de **participer concrètement à l'égalité des chances**, d'ouvrir le champ des possibles aux personnes accompagnées en renforçant leurs chances d'accéder à la formation, à l'autonomie et à l'emploi.

Elles investissent dans les parcours de personnes dont le handicap ne doit pas dicter l'avenir. Une façon de **transformer une obligation légale en action responsable et concrète**.

« La taxe d'apprentissage est un levier trop souvent sous-estimé. Pour nos bénéficiaires, elle permet de lever de nombreux freins à l'apprentissage et à l'insertion. Pour les entreprises, elle incarne un engagement mesurable en faveur d'une société plus inclusive. » Anne-Marie Chanal, Responsable mécénat et philanthropie de la Fondation des Amis de l'Atelier.

### Comment contribuer ?

Les entreprises peuvent flécher leur taxe via la plateforme nationale **SOLTéA**, en sélectionnant un ou plusieurs établissements de la **Fondation des Amis de l'Atelier** : <https://www.soltea.education.gouv.fr>

La 1<sup>ère</sup> session de collecte 2025 se termine le 27 juin, la 2<sup>ème</sup> aura lieu du 14 juillet au 24 octobre.



### Pour en savoir plus :

[www.fondation-amisdelatelier.org/taxe-apprentissage](http://www.fondation-amisdelatelier.org/taxe-apprentissage)  
[taxe@amisdelatelier.org](mailto:taxe@amisdelatelier.org)

### À propos de la Fondation des Amis de l'Atelier :

Depuis plus de 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne plus de 4 000 personnes (adultes et enfants) en situation de handicap mental, psychique ou porteurs de troubles du spectre autistique, au sein de ses 100 établissements, services et dispositifs (en Île-de-France et en Haute-Vienne). Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie et favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

[www.fondation-amisdelatelier.org/](http://www.fondation-amisdelatelier.org/)

### Contact presse :

Alix Decroix  
Tél. : 06.63.98.36.18  
[alixdecroix@gmail.com](mailto:alixdecroix@gmail.com)